



VZW Gang des Lunettes ASBL LANCE UN APPEL À PROJETS PERMANENT POUR ARTISTES

*Concevoir une "œuvre ou scénographie lumière"
en utilisant divers types de sources lumineuses
simples et créatives pour BENEFLUX*

*«Parcours Urbain Lumineux » Belge et International
qui se déroule au centre-ville dans les quartiers
Anneessens, Saint-Géry ou/et Saint-Jacques
à 1000 Bruxelles.*

avec le soutien de : la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale,
le Service Culture de la Ville de Bruxelles,
et autres partenaires institutionnels ou/et privés Belges et étranger...

- Vlamsgemeenschap Commissie
- Communauté Française de Belgique
- Ministère des Affaires Etrangères, FR
- British Council, UK
- Prohelvetia, CH

...

PROPOSITION

Dans le cadre du **PUL BENEFLUX**, initié en 2004, vzw *Gang des Lunettes* asbl invite les artistes -tous champs visuels confondus ainsi que les étudiants inscrits en fin de cycle inscrits dans des Ecoles Supérieures d'Art européennes- à concevoir des « œuvres » ou « scénographies » à partir de la lumière pour différents espaces urbains (en extérieur et en intérieur) situés au centre ville de Bruxelles : places, rues, parc, parking, murs pignons, vitrines, rez-de-chaussée désaffectés,... Courant mai, un jury sélectionne les projets qui seront réalisés ou/et exposés en fin d'année.

PRINCIPE DE L'APPEL A PROJETS

Animer ou/et mettre en lumière » des espaces publics, semi-publics et privés par des mises en scènes lumineuses ou/et des jeux d'éclairages originaux associant la créativité à la nature des sites et leur histoire. Les projets interactifs et à dimension participative sont les bienvenus. Les spectateurs d'une nuit -deux nuits, et plus selon- comme les riverains seront invités à découvrir une suite de moments lumineux et surprenants. Ils sont invités à rencontrer les artistes exposants pour prolonger cet échange en Art Contemporain dans un esprit simple et festif.

LES SITES

Quartier Anneessens :

place Anneessens, place Fontainas, parc Fontainas, rue des Vierges, impasse des Lunettes, impasse de la Féraille, rue d'Anderlecht, rue de Soignies...

Quartier Saint-Géry :

rue de la Grande-île, rue de l'éclipse, halles Saint-Géry...

Quartier Saint-Jacques :

rue des Grands Carmes...

Plusieurs projets pourront se partager un même espace.

Autres lieux satellites à convenir avec la Ville de Bruxelles.

PARTICIPANTS

Les artistes : plasticiens, designers, architectes, urbanistes, paysagistes, scénographes,..., ainsi que les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur artistique, motivés par la création d'une scénographie lumineuse adaptée à un environnement urbain précis.

La participation qui est gratuite peut être individuelle comme collective.

Les projets émanant d'étudiants pourront être considérés dans le cadre pédagogique comme un travail pratique en vraie grandeur.

Le suivi des étudiants par un enseignant de l'établissement est fortement souhaitable tant au niveau de la conception que dans la réalisation et le suivi des projets lauréats.

Chaque artiste ou étudiant et groupe d'artistes ou d'étudiants sont invités à s'inscrire directement auprès de :

Gang des Lunettes ASBL (ou par l'intermédiaire de leurs enseignants).

PROCEDURE

Dans un premier temps, dès janvier, les intéressés sont invités à formuler un projet approprié à l'un des sites proposés (soit dans la totalité du lieu ou dans l'un de ses espaces internes) ou à convenir avec les organisateurs.

Pendant la phase de conception, Gang des Lunettes ASBL et le Service Culture de la Ville de Bruxelles pourront apporter aux candidats les avis et conseils techniques utiles pour la mise au point de leurs propositions.

Clôture des inscriptions le 1^{er} mai.

Le projet, rédigé selon les recommandations de l'appel à candidature, devra être soumis à Gang des Lunettes ASBL au plus tard courant mai.

JURY DE SELECTION

Jean-Lucien Guillaume, directeur artistique pour l'association Gang des Lunettes, différents professeurs des Ecoles d'Art, un représentant du service Culture, représentant du service Urbanisme, architecte (coordinateur du Contrat de quartier), représentant de festivals de lumière du réseau LUCI, représentant de SIBELGA et responsable technique de la ville examinent les projets.

CRITERES DE SELECTION

Dans la poursuite de BENEFLUX, les critères de sélection seront :

- l'originalité de la mise en espace et traitement de la lumière,
- le contenu et son rendu esthétique,
- l'adaptation spatiale aux sites,
- la faisabilité in situ et technique (propositions électriques et scéniques),
- la simplicité de la mise en œuvre, l'économie de moyens,
- l'impact possible sur les publics et la possible dimension participative,
- la possible dimension pérenne du projet

Au maximum 25 projets seront retenus, organisés et réalisés par les artistes ou les étudiants avec le suivi technique assuré par Gang des Lunettes et leurs partenaires privés et institutionnels.

L'installation sur site se fera au plus tard la veille de l'évènement. Soit pour une « Générale » ou avant-première de validation accessible aux riverains, professionnels et à la presse.

L'installation lumineuse sera accessible au public pendant deux nuits au minimum.

Selon et de commun accord avec la Ville, une ouverture pourra être envisagée pour une soirée supplémentaire. Une exposition collective comme « Lux ; art & design » pourra se poursuivre au delà de l'évènement.

CAHIER DES CHARGES

Pour être réalisés, les projets imaginés devront répondre à certaines conditions nécessaires à leur **visibilité, faisabilité et impact**. Ces contraintes sont à considérer dès la phase de conception ainsi que les aspects : économie de moyens et simplicité d'exécution.

1- respect et visibilité

Les projets devront être conçus en fonction de l'espace public et de ses règles de circulation ; respect des réglementations (voirie, hauteurs minimums, voisinage, ...) et respects de la vie privée des riverains.

La gestion et la maîtrise des nuisances possibles sont à prendre en compte.

Une visibilité du projet directement perceptible par les passants est requise.

2- Sources lumineuses

Tous types de sources lumineuses peuvent être envisagées : Lumières d'ambiance (fluo, lumière noire...), Sources d'éclairage divers comme lumignons, phares, gyrophares, clignotants, lanternes magiques, ombres chinoises....

Les sources lumineuses devront être suffisamment puissantes pour produire leurs effets voulus dans un espace public qui ne peut être totalement obscur. Tous les matériels choisis devront être sécurisés et surveillés.

3- Scénographies

Les illuminations propres à chaque projets, pourront être complétées d'installations temporaires (boules, réflecteurs, bannières, écrans mobiles, voiles, ...). Ces éléments matériels au montage simple et rapide devront être conçus en fonction des lieux. Ils ne devront pas être accessibles par les passants et être suffisamment solides. Les ancrages et les fixations devront faire l'objet d'un examen particulier en fonction de la nature des projets et de la topologie des sites. Certains projets pourraient être modifiés en fonction des possibilités d'attache. Des accords avec les riverains, les régies d'immeuble et SIBELGA seront à obtenir pour la réalisation de certains projets.

4- Sécurité

Chaque dispositif devra respecter les règles élémentaires de sécurité. Sécurité électrique et mise hors d'atteinte des passants. Tout devra pouvoir résister aux intempéries (vents, pluie,...) ainsi qu'au vandalisme. Ou engageant la seule responsabilité de l'artiste.

Des barrières de sécurité pourront être mises à disposition par la ville de Bruxelles selon nécessité des projets.

5- Logistique

La ville de Bruxelles assure l'alimentation électrique des sites.

L'éclairage public pourra selon les besoins de certains projets être modifié par le placement de gélamines spécifique.

Gang des Lunettes en liaison avec le régisseur lumière spécialement chargé de suivre les propositions (orientation et gestion) assureront un suivi de réalisation et une mise en œuvre des projets. (Les enseignants des établissements sont invités à suivre activement les projets de leurs étudiants).

Chacun des partenaires (ville de Bruxelles, professionnels, enseignants) rechercheront la meilleure adaptation aux lieux avec les artistes (voire les étudiants) dont les projets seront retenus.

Selon, dans le cadre de partenariat, les professionnels de la filière électrique apporteront leur concours et pourront fournir certain type de matériels.

6- Montage

Les éléments nécessaires aux différents projets seront réunis et préparés au plus tard durant les mois de septembre/octobre.

Le choix des matériels électrique sera effectué en liaison avec les professionnels de la filière électrique et sous les conseils techniques d'un régisseur lumière de la ville.

Du fait de difficultés d'accès et de faibles disponibilités des équipes techniques (ville de Bruxelles, partenaires), les projets devront être conçus comme aisément réalisables sur place.

La participation active des artistes ou/et des étudiants est indispensable.

De même, leur présence sur le site est également exigée au minimum pendant les 2 nuits d'ouverture.

Ce, afin d'assurer la surveillance de l'œuvre, son bon fonctionnement mais aussi la communication avec les publics.

7- Démontage

Sauf accord négociés. Au plus tôt, le lendemain de l'évènement.

8- Communication

Les documents (titres et présentation) demandés pour l'appel à projets sont nécessaires pour l'information.

Chaque projet sera signalé sur place et disposera d'un cartel.

9- Exposition « LUX & DESIGN ».

Cela étant, et selon disponibilité d'un espace Ad Hoc, une dizaine de projets pourront faire l'objet d'une exposition collective qui se prolongera pendant le mois qui suit l'évènement.

10- Edition

Au vu de l'ensemble des documents réunis par Gang des Lunettes depuis 2004, un catalogue avec DVD inclus reprenant l'ensemble du parcours BENEFLUX est à l'étude.

Une contribution théorique est donc envisagée avec les artistes, festivals partenaires, écoles et institutions.

Toutes suggestions, commentaires et critiques sont les bienvenus.

PROCEDURE POUR L'APPEL A CANDIDATURE

Les dossiers de présentation des projets devront comporter les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature à renvoyer impérativement.
- Titre du projet.
- Nom, adresse, téléphone (portable), e-mail obligatoire du ou des participants.
- Ecole éventuelle de rattachement (section, cours, atelier...).
- Une note d'intention artistique décrivant l'idée maîtresse du projet (max. 10 lignes).
- Un ou plusieurs croquis explicatifs sur le projet illustrant clairement son organisation et son positionnement dans l'espace (sources lumineuses, effets et éléments de décor...).
- Localisation du projet (et son positionnement précis).
- Un schéma technique décrivant sommairement l'installation sur le site en prenant en compte la réalité des lieux.
- Une fiche technique précisant la nature du matériel souhaité et son système d'alimentation.
- Indications complémentaires diverses (type d'assistance technique pour la réalisation, sponsoring spécifique, fournisseurs,...).
- CV

Format du dossier de candidature :

Sur support rigide de format Din A3.

Nombre de panneaux : 2 minimum – 4 maximum.

Inscription à partir de janvier auprès de : Gang des Lunettes

Date limite d'envoi : courant mai

Renseignements et suivi : 00 32 (0) 2 503 49 49

Adresse postale :

BENEFLUX | VZW Gang des Lunettes ASBL
Brillengang, 11, Impasse des Lunettes
B. 1000 Brussels

Web sites : www.beneflux.eu

E-mail : gangdeslunettes@skynet.be info@beneflux.eu